

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

TUNIS LE 10 DECEMBRE 1974

Circulaire n° 363 / 74
Émanant du Cabinet

OBJET / : Calendrier des Congés Scolaires :
Rectificatif :

REFERENCE / : Ma circulaire n° 359 / 74 du 5 Décembre 1974

- 5 -

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir noter que les Enseignants de l'Enseignement Secondaire et des Ecoles Normales devront rejoindre leur poste le 19 SEPTEMBRE 1975 et non le 19 Octobre 1975 comme il a été indiqué, par erreur dans ma circulaire citée en Référence.

LE SECRETAIRE D'ETAT

HADI ZEGHAL